

# ■ Rapport d'activité 2012





## SOMMAIRE

	p. 3
EDITO	
	p. 4
LE CALENDRIER 2012	
	p. 6
PLEIN FEUX	
	p. 9
BUDGET :	
COMPTE	
ADMINISTRATIF	
	p. 14
TRAVAUX 2012 :	
LES OPÉRATIONS	
DU PROGRAMME	
	p. 17
TRAVAUX 2012 :	
OPÉRATIONS M.O.	
	p. 19
MÉMENTO	
DES DÉCISIONS	
PRISES EN 2012	
	p. 22
EVENEMENTS ET ACTUS	

# EDITO du PRESIDENT



*D'une façon générale, la tension provoquée par la libéralisation des marchés de l'énergie impacte les relations entre les opérateurs (distributeurs, fournisseurs) et les usagers, les rendant ainsi plus difficiles.*

*Conséquence directe sur le territoire : l'organisation du service public de l'électricité vit aujourd'hui une mutation sans précédent avec la montée de la précarité énergétique et la fin des Tarifs Réglementés de Vente de l'Electricité.*

*Après l'ouverture des marchés à la concurrence européenne de la fourniture de l'électricité et du gaz en 2007, la contribution financière apportée par les communes lors des raccordements électriques au réseau en 2008, il se profile en 2015 la fin des tarifs verts (puissance souscrite supérieure à 250 KW) et des tarifs jaunes (puissance souscrite comprise entre 36 et 250 KVA). Cette dernière mesure va nécessiter de la part des communes une réorganisation des achats de l'électricité, lorsqu'elles seront concernées par ces tarifs.*

*Pour faire face à ces évolutions, les 9 syndicats départementaux d'énergie de la région Rhône Alpes se sont regroupés sous la forme d'une entente (USÉRA). Ils sont mobilisés et accroissent leur vigilance en direction des engagements pris par les opérateurs de réseau que sont ERDF pour la distribution et les fournisseurs d'électricité (dont EDF) pour le produit électrique.*

*En Savoie, le SDES entretient avec les interlocuteurs régionaux et locaux d'ERDF des relations constructives dans un objectif d'efficacité accrue du service public, concrétisées par de nouveaux contrats. D'ailleurs, en 2012, les différents programmes de travaux font le plein d'opérations, que ce soit en matière de dissimulation du réseau moyenne tension (Réseau HTA) ou de celui de la basse tension (Réseau BT).*

*Introduit par la modification statutaire du 6 février 2012, l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des opérations de dissimulation coordonnée des réseaux en direct pas le SDES prend forme et les communes le sollicitent de plus en plus pour leurs projets.*

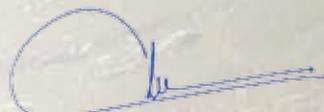
*Le 7 décembre 2010, la loi est modifiée pour une nouvelle organisation du marché de l'électricité, instituant un régime de taxation avec la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité. Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le SDES perçoit, contrôle et verse la quasi intégralité de cette taxe aux 258 communes bénéficiaires. La partie comptable de cette compétence est complétée par un contrôle renforcé des déclarations fournisseurs à chaque trimestre.*

*Enfin, 2012 est l'année où de nouveaux liens sont porteurs d'évolution : création de l'USÉRA, adhésion à Rhône-Alpes Energies Environnement, contribution à l'Observatoire de l'Energie et des Gaz à effets de serre. Le SDES fédère les régies savoyardes et, avec elles, participe activement et devient force de proposition dans le cadre du Schéma Régional Climat Air et Energie.*

*Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport et reste attentif à vos observations,*

**Robert CLERC**

**Président du SDES**



# Calendrier 2012 : du concret !

## JANVIER

- Création et adhésion du SDES à l'**USéRA** (Union des Syndicats d'Énergie de la Région Rhône Alpes) et constitution du groupement de commandes permettant de retenir des cabinets d'expertises qualifiés pour le contrôle des concessions.
- Renforcement de la communication du SDES avec la création de la lettre quadrimestrielle SAVOIE ENERGIE NEWS.
- Arrivée de Catherine BOURGEOUX, responsable de la maîtrise d'ouvrage des opérations de dissimulation des réseaux



## FEVRIER

- Lancement d'un marché à bons de commandes pour équipement de bureau et informatique.
- Création de 2 postes : Rédacteur territorial et Technicien territorial.
- Arrêté Préfectoral du 6 février, relatif aux nouveaux statuts du SDES, qui entérine notamment :
  - l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le SDES sur le réseau public d'électricité,
  - l'instauration, la perception, le contrôle de la taxe et son versement aux 258 communes bénéficiaires.
  - l'assistance aux communes en matière de maîtrise de la demande en électricité et pour les énergies renouvelables.

## MARS

- Le SDES bénéficie des salles de la commune de la Motte-Servolex, prêtées pour l'organisation des comités syndicaux et des différentes réunions jusqu'à la réalisation définitive de l'aménagement des locaux du SDES dans le « 3D », début 2013.

## AVRIL

- Mise en place de la télétransmission des actes administratifs au contrôle de la légalité.
- Délégation de compétence au bureau syndical pour toutes les questions relatives à l'exercice par le SDES de la maîtrise d'ouvrage des opérations de dissimulation des réseaux secs.
- Autorisation donnée au Président pour la signature du contrat VEFA (locaux SDES), dans l'immeuble 3D.

## MAI

### 914 950,73 € pour 258 communes bénéficiaires !

C'est la 1<sup>ère</sup> Perception de la TCCFE par le SDES. Cette taxe est calculée sur la base des consommations électriques des 258 communes bénéficiaires de cette taxe, à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 et sur la base des puissances souscrites inférieures à 250 KVA (Kilo Volt Ampère).



## JUIN

- Engagement de la première opération de dissimulation du réseau public de distribution d'énergie électrique, en coordination avec les installations communales d'éclairage public et les infrastructures des réseaux de télécommunications électroniques à Saint-Offenge-Dessous, sous maîtrise d'ouvrage SDES.
- Arrivée de Gersende CARRET, Responsable de la TCCFE et des opérations comptables.



## JUILLET

- 1<sup>er</sup> juillet 2012 : application de la nouvelle réglementation relative aux déclarations de travaux à proximité des réseaux (Guichet Unique - GU).

## AOUT

- L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) lance un appel à projets concernant les économies d'énergie et la réduction des Gaz à effets de serre sur les installations d'éclairage public des communes de moins de 2 000 habitants. Grâce à une implication coordonnée des services, 6 communes adhérentes au SDES ont été bénéficiaires d'une subvention.

## SEPTEMBRE

- Contrôle de la concession : expertise sur le suivi de la concession, distribution ERDF ( patrimoine, finance, comptabilité) et des fournisseurs (suivi des clients au TVR).

## OCTOBRE

- Le SDES reçoit l'autorisation de demander - en lieu et place des communes membres éligibles - les subventions auprès du Conseil Général de la Savoie pour les opérations de dissimulation de réseau en matière de télécommunications électroniques (téléphonie).
- Engagement de 4 nouvelles opérations sous maîtrise d'ouvrage SDES.
- Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes publiques pour les concessions électricité et gaz, du fait de l'adhésion d'un nouveau SDE au groupement de commandes de l'USéRA.



- Engagement d'une opération supplémentaire sous maîtrise d'ouvrage SDES.
- Congrès des Maires : la FNCCR réunit ses adhérents.

## NOVEMBRE

## DECEMBRE

- Selon les articles 24 et 73 du Code des Marchés Publics, mise en place d'un jury pour les concours et autres marchés formalisés de maîtrise d'œuvre.
- Marché en 3 lots passé pour l'aménagement des bureaux du 3D : cloisons, local archives, électricité.
- Arrivée de Sébastien GROS, au contrôle et suivi de la concession et à la Maîtrise d'ouvrage des travaux.



# Pleins feux !

## Les RESEAUX intelligents débarquent dans notre avenir

L'organisation de notre système électrique repose encore sur une architecture descendante allant invariablement de la production d'énergie vers les consommateurs finaux, en passant par le transport et la distribution.

Les augmentations de coût consécutives à l'utilisation des énergies fossiles en période de pointe, les obligations de ménager les ressources de la planète et de diminuer les impacts carbone, ont contribué à l'émergence de solutions alternatives de production ; celles-ci voient le jour avec une injection de l'électricité produite sur le réseau existant, dans des conditions techniques spécifiques.



C'est ce qu'on appelle maintenant, les **SMART GRIDS**, des réseaux de transport ou/et de distribution qualifiés d'intelligents, car ils deviennent interactifs avec :

- Les systèmes de production d'énergies renouvelables ou conventionnels,
- L'ajustement en temps réel entre l'offre et la demande d'énergie électrique, indépendamment de la nature du réseau,
- L'injection des productions décentralisées, de stockage et/ou d'utilisation des véhicules électriques.

Le « Très Haut Débit » pourrait d'ailleurs être le lien entre ces nouvelles technologies et les consommateurs, devenus eux-mêmes capables d'intervenir sur leur propre consommation.

Le déploiement de technologies nouvelles, notamment avec la sortie en 2013 d'une nouvelle norme donnant accès au réseau cuivre de France télécom, permettrait de desservir, à moindre coût, une partie des usagers ne bénéficiant pas immédiatement de l'accès à la fibre optique.

## TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCCFE)

Le 7 décembre 2010, la loi a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur l'électricité, en application de la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003.

Après avis des adhérents, les membres du comité syndical du SDES ont voté le coefficient multiplicateur unique de 4 (\*) et ont décidé de reverser cette taxe aux communes bénéficiaires, déduction faite des frais de gestion et de contrôle.

Le montant calculé sur les consommations finales d'électricité du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 et versé aux 258 communes bénéficiaires s'élève à 887 502,21 €.

(\*) Le SDES est le seul Syndicat Rhônalpin à avoir fixé un coefficient de 4, contre 8 actualisé pour toutes les structures analogues de la Région Rhône-Alpes.

## UN GUICHET UNIQUE NATIONAL POUR LES TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX

En application du décret du 5 octobre 2011, un guichet unique a été instauré auprès de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), dont l'objectif est de collecter l'ensemble des données relatives à l'exploitation des réseaux sur le territoire métropolitain.

### ► Les étapes préalables à la réforme

<b>12 juillet 2010</b>	Loi Grenelle II introduisant les articles L.554-1 à 5 dans le Code de l'Environnement
<b>Décembre 2010</b>	Décret n°2010-1600 du 20/12/2010, créant les articles R.554-1 à 9 du CE et ses 2 arrêtés d'application des 22 et 23 décembre 2010
<b>23 Février 2011</b>	Création de l'association nationale - Observatoire National « DT-DICT »
<b>Avril 2011</b>	Publication du décret « redevances » du guichet unique GU (Créant les articles R.554-10 à 17)
<b>30 juin 2011</b>	Publication du décret DT-DICT (créant les articles R.554-19 à 38) et son arrêté d'application.

### ► La mise en œuvre de la nouvelle procédure

<b>Septembre 2011 au 31 mars 2012</b>	Ouverture du télé service « Guichet Unique » (GU) aux exploitants de réseaux, permettant de charger leurs coordonnées ainsi que les caractéristiques des réseaux
<b>Au 31 Mars 2011</b>	Les exploitants enregistrent auprès du GU le linéaire de réseau arrêté au 31/12/2011 permettant de calculer la redevance 2012 à verser au 1 <sup>er</sup> trimestre
<b>1<sup>er</sup> Avril 2012</b>	<b>Ouverture du « Guichet Unique »</b> Les communes n'ont plus d'obligation de tenir à jour la liste des exploitants. La consultation des plans se fait par voie électronique, à partir du « Guichet Unique »
<b>1<sup>er</sup> Juillet 2012</b>	<b>Application de la nouvelle réglementation, en substitution au décret n°91-1147 du 14/10/1991 (sauf quelques exceptions) Les documents CERFA DR/DICT sont remplacés par les formulaires DT/DICT</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	Application des nouvelles sanctions prévues
<b>1<sup>er</sup> juillet 2013</b>	Les exploitants devront avoir transmis au GU tous les plans de zonage, par voie électronique.
<b>1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	Obligation d'attestation de compétences pour les encadrants de projets, de chantiers, conducteurs d'engins et obligation de certification pour les prestataires en cartographie
<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	Obligation de fonds de plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine
<b>1<sup>er</sup> janvier 2026</b>	Tous les plans fournis, en réponse au DT/DICT, devront être géo référencés.

## MAITRISE DE LA DEMANDE D'ELECTRICITE

### ► Rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2 000 habitants

Lancé en fin d'année 2011, cet appel à projet vise à apporter une aide financière aux 31 900 communes métropolitaines de moins de 2 000 habitants (soit plus de 25% de la population).

Sachant que l'éclairage public pèse 20% dans le bilan énergétique global de ces communes (soit la moitié de leur dépense en électricité) l'action proposée consiste à accélérer la rénovation du parc existant dans un objectif d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre.

Trois niveaux d'éligibilité ont été définis en fonction de trois niveaux à atteindre :

■ Facteur 2 (50% des consommations initiales)	360 € HT par point lumineux
■ Facteur 3 (66%)	1 600 € HT par point lumineux et plafonné à 40% de l'investissement
■ Facteur 4 (75%)	3 000 € HT par point lumineux et plafonné à 50 % de l'investissement.

En coordination avec le SDES, 6 communes savoyardes ont bénéficié d'une subvention accordée par l'ADEME : 5 au titre du facteur 2 et 1 au titre du facteur 3.

## ARRÊTÉ du 6 février 2012

### ► Validation des statuts du SDES votés en 2011

Sur la base des lois ayant présidé à sa création et officialisées le 8 juillet 1996, le Syndicat a actualisé ses statuts en 2012 : devenu *Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)*, l'arrêté du 6 février 2012 permet au SDES d'exercer son rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique sur le territoire des 272 communes adhérentes. Le SDES veille à la bonne application des clauses du cahier des charges de concession qui le lie à ERDF pour le réseau de distribution d'électricité d'un côté et aux fournisseurs pour la vente d'électricité de l'autre.

Il exerce également la maîtrise d'ouvrage des opérations de dissimulation du réseau électrique, en coordination avec les installations d'éclairage public communales et les infrastructures de télécommunications électroniques (téléphonie ou très haut débit). Il assiste les communes pour la maîtrise de la demande et la production décentralisée d'énergie.

## ACQUISITION DE LOCAUX EN VEFA

### ► Autorisation de signer donnée au Président

Une consultation a été menée en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre.

Le marché a été présenté dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence publié le 25 avril 2012 sur le site internet du SDES et sur le portail Marches-publics.info (avec alertes aux entreprises). 6 dossiers ont été retirés.

A la date limite de dépôt des plis (22 mai à 12h), 3 plis ont été reçus (dont une offre incomplète, qui a été rejetée). Le jury a ensuite procédé au classement entre les 2 offres restantes. Son choix s'est porté sur la mieux disante : ARCHITECTURE ENERGIE (73800 FRANCIN).

*Nb : Décision prise par le Président en vertu de sa délégation pour l'attribution des marchés publics d'un montant inférieur à 100 000 € (information donnée à la réunion du Bureau syndical – Séance du 5 juin 2012)*

## LOGISTIQUE DU SDES

### Personnel & aménagement des bureaux

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2012

REPARTITION DES AGENTS PAR TRANCHE D'AGE				
Age	20/30 ans	31/40 ans	41/50 ans	51/60 ans
Filière technique	0	1	1	1
Filière administrative	1	2	1	0

FILIERES	POSTES BUDGETES	POSTES POURVUS	SEXE
TECHNIQUE	4	3	3 hommes
ADMINISTRATIVE	4	4	4 femmes
TOTAL	8	7	

### Equipements de bureau et informatique

#### Conclusion d'un marché à bons de commande en procédure adaptée

3 recrutements ont été prévus et réalisés au cours de l'année 2012, appelant forcément un complément d'aménagement et équipements bureautiques.

Afin de réaliser ces aménagements, une consultation, lancée conformément aux dispositions du C.M.P en vigueur, a abouti à la signature d'un marché composé de deux lots : Un pour l'Équipement informatique et un pour le mobilier et l'équipement de bureau.

Après analyse, le marché, a été attribué à l'entreprise PERRIER Informatique.

*Nb : extrait délibération N°BS 03-2012 DU 14/02/2012*

# Budget: Compte administratif 2012

## ► Execution du budget

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 808 969,03	G	3 712 549,90
	Section d'investissement	B	4 597 547,94	H	4 902 509,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement	C		I	7 360 747,65
	Report en section d'investissement	D		J	1 130 337,41
		=		=	
TOTAL (réalisation + reports)		A+B+C+D	8 406 516,97	G+H+I+J	17 106 144,45

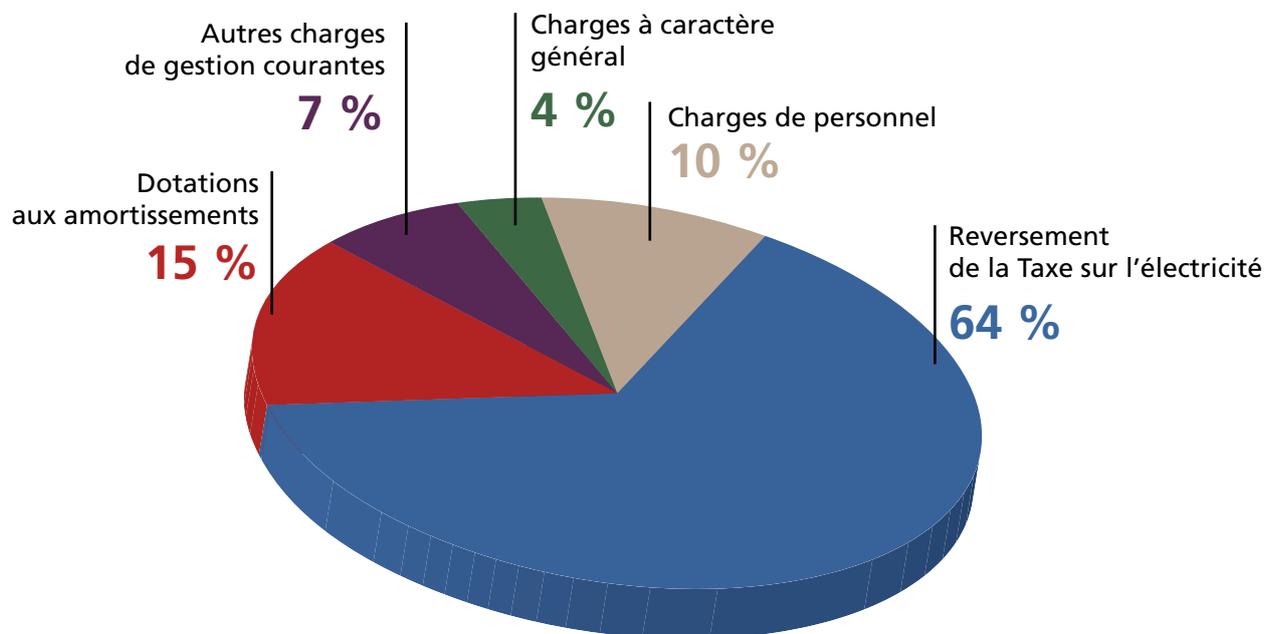
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	4 467 406,43	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F	4 467 406,43	K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	3 808 969,03	G+I+K	11 073 297,55
	Section d'investissement	B+D+F	9 064 954,37	H+J+L	6 032 846,90
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	12 873 923,40	G+H+I+J+K+L	17 106 144,45



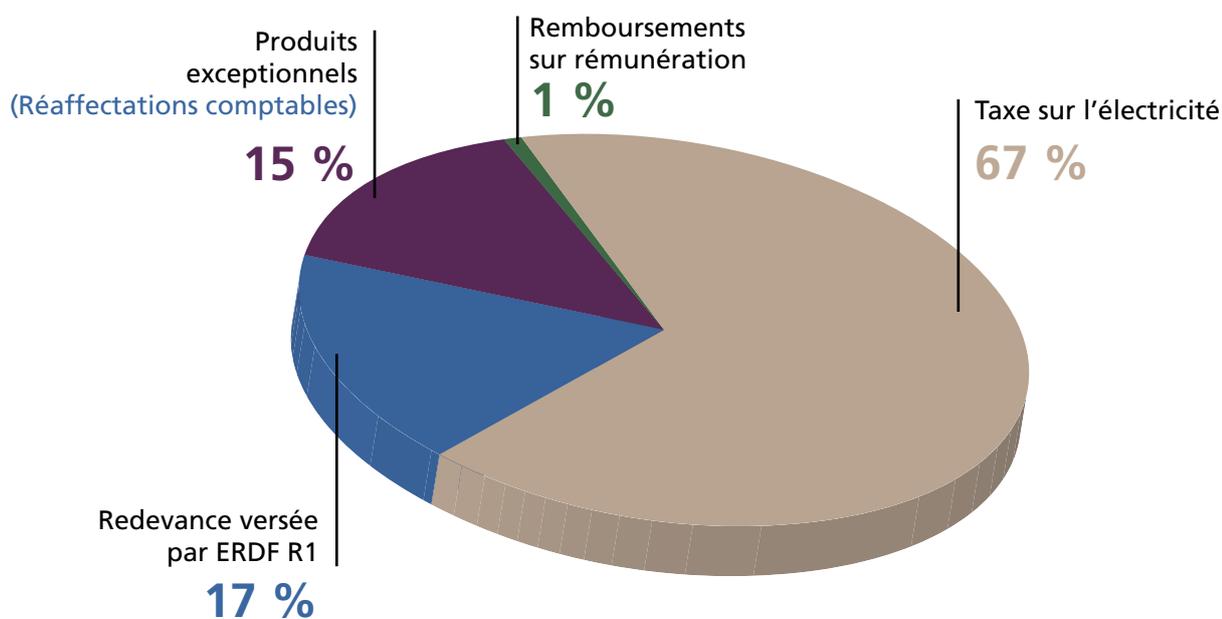
## ► Dépenses de fonctionnement 2012

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédit employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	410 850,00	168 206,08			242 643,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	405 000,00	366 269,77			38 730,23
014	Atténuations de produits	2 423 500,00	2 416 045,38			7 454,62
65	Autres charges de gestion courantes	319 500,00	273 432,15			46 067,85
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courantes</b>		<b>3 558 850,00</b>	<b>3 223 953,38</b>			<b>334 896,62</b>
66	Charges financières	1 000,00				1 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 559 850,00</b>	<b>3 223 953,38</b>			<b>335 896,62</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 842 380,30				
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	1 717 977,00	585 015,65			1 132 961,35
043	Opé.ordre à l'intérieur de la sect° de fonct.					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 560 357,30</b>	<b>585 015,65</b>			<b>1 132 961,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 120 207,30</b>	<b>3 808 969,03</b>			<b>1 468 857,97</b>
<b>Pour information :</b> D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						



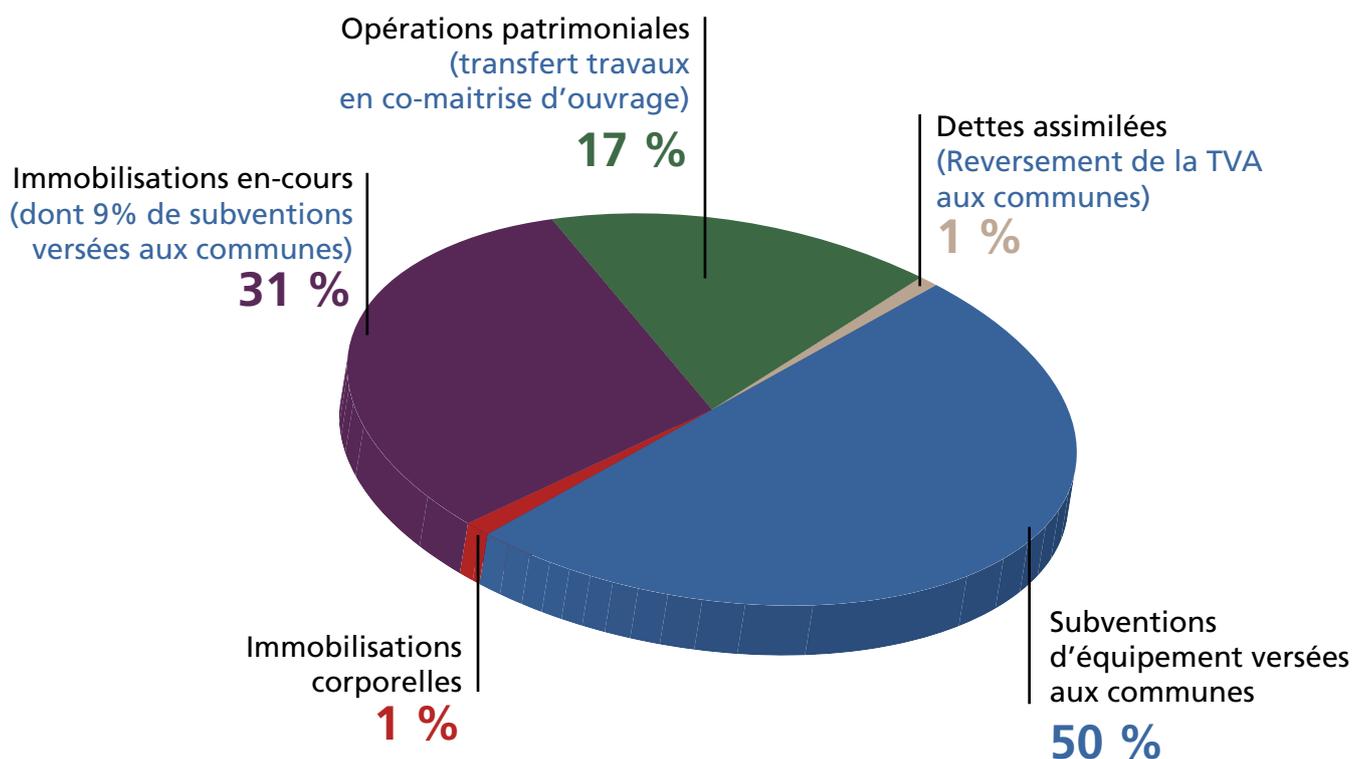
## ► Recettes de fonctionnement 2012

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédit employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	12 000,00	36 585,94			-24 585,94
70	Produits services, du domaine et ventes	82 000,00				82 000,00
73	Impôts et taxes	2 491 000,00	2 490 770,17			229,83
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	602 000,00	615 564,86			-13 564,86
<b>Total des recettes de gestion courantes</b>		<b>3 187 000,00</b>	<b>3 142 920,97</b>			<b>44 079,03</b>
76	Produits financiers	30 375,00	11 375,00			19 000,00
77	Produits exceptionnels	542 085,30	558 253,93			-16 168,63
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 759 460,30</b>	<b>3 712 549,90</b>			<b>46 910,40</b>
042	Opé.d'ordre de transf.entre sections					
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de sect° fonct.					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>3 759 460,30</b>	<b>3 712 549,90</b>			<b>46 910,40</b>
<b>Pour information :</b> R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		<b>7 360 747,65</b>				



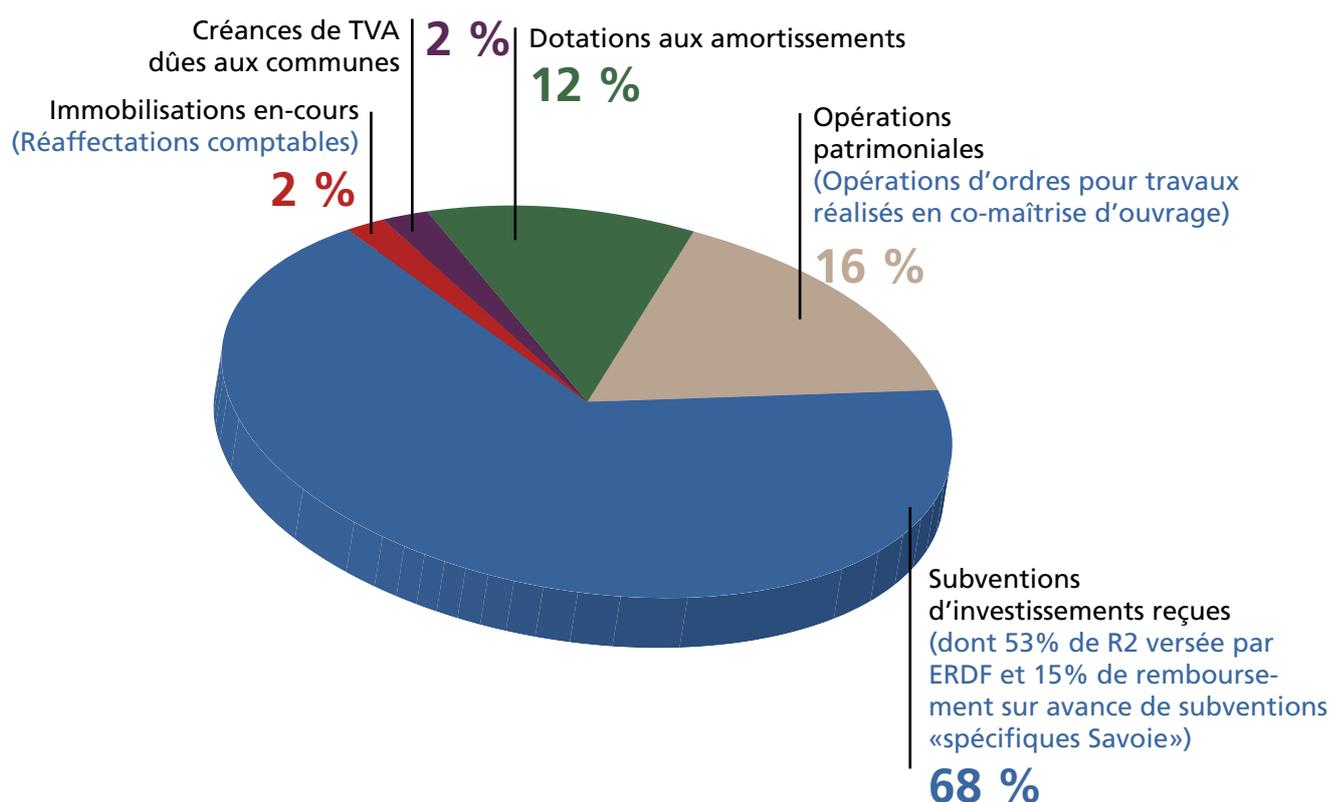
## ► Dépenses d'investissement 2012

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
011	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	2 392,00	3 493,52	19 114,48
204	Subventions d'équipement versées	3 322 085,30	2 282 709,79	1 577 908,23	- 538 532,72
21	Immobilisations corporelles	1 617 000,00	37 558,27	2 042,77	1 577 398,96
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en-cours	6 269 010,00	1 423 396,42	2 883 961,91	1 961 651,67
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>11 233 095,30</b>	<b>3 746 056,48</b>	<b>4 467 406,43</b>	<b>3 019 632,39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	737 500,00	64 700,04		672 799,96
18	Compte de liaison, affectation (B.A, Régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	737 500,00			737 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 475 000,00</b>	<b>64 700,04</b>		<b>1 410 299,96</b>
45...	<b>Total des opé. pour comptes de tiers</b>	200 000,00			200 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>12 908 095,30</b>	<b>3 810 756,52</b>	<b>4 467 406,43</b>	<b>4 629 932,35</b>
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales	5 237 500,00	786 791,42		4 450 708,58
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>5 237 500,00</b>	<b>786 791,42</b>		<b>4 450 708,58</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 145 595,30</b>	<b>4 597 547,94</b>	<b>4 467 406,43</b>	<b>9 080 640,93</b>
<b>Pour information :</b> D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					



## ► Recettes d'investissement 2012

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
011	Stocks				
13	Subventions d'investissement	3 275 000,00	3 307 364,62		- 32 364,62
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		20 714,00		- 20 714,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en-cours		89 733,71		- 89 733,71
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 275 000,00</b>	<b>3 417 812,33</b>		<b>-142 812,33</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 901,00	4 905,45		- 4,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison, affectations (B.A, Régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	737 500,00	107 984,64		629 515,36
024	Produits des cessions d'immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>742 401,00</b>	<b>112 890,09</b>		<b>629 510,91</b>
45...	<b>Total des opé. pour comptes de tiers</b>	200 000,00			200 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 217 401,00</b>	<b>3 530 702,42</b>		<b>686 698,58</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	5 842 380,30			
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	1 717 977,00	585 015,65		1 132 961,35
041	Opérations patrimoniales	5 237 500,00	786 791,42		4 450 708,58
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>6 955 477,00</b>	<b>1 371 807,07</b>		<b>5 583 669,93</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 797 857,30</b>	<b>4 902 509,49</b>		<b>6 270 368,51</b>
<b>Pour information :</b> R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					



# Travaux 2012

## Les opérations du Programme

Communes	Opérations	Montant en € HT	Participation SDES
AIME	Villaroland, tranche 1	16 681,00	10 008,60
	Villette, La Piaze Centre	34 168,75	20 501,25
	Chemin de la Tour	13 890,30	8 334,18
AIX-LES-BAINS	Fresque sur poste Bd du Port aux Filles	7 970,00	4 782,00
ALBERTVILLE	Montée Adolphe Hugues	75 000,00	45 000,00
BARBERAZ	Avenue du Mont St Michel, tranche 1	23 945,66	14 367,40
	Avenue du Mont St Michel, tranche 2	48 872,49	29 323,49
	Avenue du Mont St Michel, tranche 3	27 985,34	16 791,20
BARBY	Impasse des Larmuzes, tranche 1	69 722,32	41 833,39
BATHIE (LA)	Traversée d'Arbine - tranche 1	75 000,00	45 000,00
BEAUFORT	Hameau de Bersend, BT, tranche 1	68 858,00	41 314,80
	Hameau de Bersend, HTA, tranche 2	50 929,40	30 557,64
	Les Curtillets, RD 70	24 186,94	14 512,16
BILLIEME	Traversée du Village, RD 44	42 015,00	25 209,00
BOIS (LE)	Villages de Bettaix, HTA + BT	75 000,00	45 000,00
BONNEVAL-TARENTEISE	Vilard Benoît, tranche 2	34 771,80	20 863,08
BOURGNEUF	Lieu-dit «le Pont»	26 136,00	15 681,60
BOURG-SAINT-AURICE	Plan Verger	52 408,51	31 445,11
	Route d'Hauteville à Chaudanne	42 510,00	25 506,00
BRISON-ST-INNOCENT	Ch. les Gros et chemin des Cherins, HTA + BT	58 285,00	34 971,00
CHALLES-LES-EAUX	Rue Béatrice de Savoie	32 088,59	19 253,15
	Rue du Stade	47 294,11	28 376,47
CHAMPAGNEUX	Chemin rural de Leschaux, Tranche 1	75 000,00	45 000,00
CHATEAUNEUF	Le pont de Bourgneuf	12 010,30	7 206,18
CHINDRIEUX	Abords de la gare	16 660,00	9 996,00
COGNIN	Rues Granier, Corbelet, Nivolet	51 285,00	30 771,00
COTE D'AIME (LA)	La Bergerie, Tranche 2	53 883,57	32 330,14
CROIX-DE-LA-ROCHETTE (LA)	Chef-lieu, tranche 2	58 487,07	35 092,24
FEISSONS-SUR-ISERE	Secteur de l'Eglise	65 695,80	39 417,48
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	Maison Blanche, BT	32 913,02	19 747,81
FRANCIN	Le Canton	14 933,50	8 960,10
GRANIER	La Thuile, HTA + BT	72 696,67	43 618,00
	La Thuile, tranche 2, HTA + BT + poste	75 000,00	45 000,00
GRESY-SUR-AIX	La Chevret, RD 1201	30 926,78	18 556,07
MARCHES (LES)	Dossier complémentaire Hameau de St André	65 710,64	39 426,38
MERCURY	Pré de la Croix, BT + HTA	32 441,00	19 464,60
	Les Glésins, Tranche 1	72 864,75	43 718,85
MODANE	Rue du Cheval Blanc, tranche 2, Valfréjus	57 533,55	34 520,13
MONTAIMONT	Le Fay (renforcement ERDF)	50 311,03	30 186,62
MONTCEL (LE)	Revard, Boucle de Bellevue, Dossier n°8, CALB	61 650,28	36 990,17
MONTENDRY	Hameau de Bataille	23 145,68	13 887,41
PLANAY	Chef-Lieu, Route de La Scierie	28 271,00	16 962,60

Communes	Opérations	Montant en € HT	Participation SDES
PUGNY-CHATENOD	Longchamp, future école, tranche 2, HTA Longchamp, future école, tranche 2, BT	68 301,00 33 670,00	40 980,60 20 202,00
ROCHETTE (LA)	La Grangette Secteur Plan Ravier Ouest Bd Antoine Rosset Rue Joseph André Plan Ravier, Tranche 3	43 866,29 65 279,84 66 879,15 27 193,28 37 830,00	26 319,77 39 167,90 40 127,49 16 315,97 22 698,00
ROGNAIX	Dossier complémentaire Les Teppes	5 256,36	3 153,82
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Route du Plainpalais, Tranche 2 Fresque sur poste Rue du Marocaz	57 659,36 1 420,00	34 595,62 852,00
SAINT-BON-TARENTEISE	Courchevel Village, rue du Petit Roi	42 319,88	25 391,93
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS	Hameau de Nanchenu Chemin rural de la Pierre	47 432,17 75 000,00	28 459,30 45 000,00
SAINTE-REINE	Routhernes, Chemin de Lanselle	8 673,75	5 204,25
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	Traversée du Chef-Lieu, tranche 2	69 216,10	41 529,66
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	Les Vernaz, Les Rubes La Poulrière	22 231,67 36 875,37	13 339,00 22 125,22
SAINT-OURS	Dossier Complémentaire Chef-Lieu, Tranche 2	13 516,88	8 110,13
SAINT-PANCRACE	Chef-Lieu, tranche 1, HTA + BT Chef-Lieu, la Tour, tranche 2, HTA	55 224,45 44 689,82	33 134,67 26 813,89
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	Hameau du Bourget - tranche 2, Tranche ferme La Chenolaz	75 000,00 75 000,00	45 000,00 45 000,00
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	Groupe scolaire - Replat, zone multi-activités	32 078,38	19 247,03
SAINT-REMY-DE-MAURIENNE	Poste Tour Chef-lieu - Eglise, PSSB, HTA + BT	75 000,00	45 000,00
UGINE	Rue de l'Industrie, Giratoire RD 1508, BT + HTA	75 000,00	45 000,00
VALEZAN	Le Sézalet	14 271,49	8 562,89
VILLARD-D'HERY	Chef-Lieu, BT, tranche 5 Chef-Lieu, HTA, tranche 6	28 672,04 66 160,00	17 203,22 39 696,00
VILLAREMBERT	Chef-lieu Lieu-dit Les Plans	37 288,75 10 988,00	22 373,25 6 592,80
VILLAROUX	RD 29 - Secteur du Cimetière	29 238,00 €	17 542,80
YENNE	Hameau de Chambuet	75 000,00	45 000,00
<b>TOTAUX</b>		<b>3 315 370,88</b>	<b>1 989 222,51</b>

Avant



Saint Pierre de Curtille

Après



Pont de Beauvoisin



Cruet



Yenne



# Opérations M.O. SDES

## Programme 2012

### PREMIÈRE OPÉRATION SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SDES

**Engagement de la première opération de dissimulation du réseau public de distribution d'énergie électrique en coordination avec les installations d'éclairage public communales et les infrastructures de réseaux de télécommunications électroniques.**

La commune de **Saint-Offenge-Dessous** a saisi le SDES au sujet de son projet de travaux concernant les réseaux secs de son Chef-lieu, dont une partie correspond aux attributions du SDES, notamment l'enfouissement des lignes de distribution publique d'électricité. Le Génie civil nécessaire à l'enfouissement du réseau France télécom et l'installation modifiée d'éclairage public restent à la charge de la commune.

Conformément à la procédure adoptée par la délibération du Comité syndical du 17 avril 2012, les représentants de la commune et du SDES ont participé à une réunion de terrain qui a permis d'évaluer l'enveloppe globale : 253 645 € HT, soit 303 359,42 € T.T.C, chantier de base et deux options comprises. Il s'agit de l'option 1 *Chemin de l'église* et de l'option 2 *Mise en valeur de l'église*. A noter que la participation du SDES s'élève alors à 129 728,10 €.

Compte tenu de sa position centrale, le SDES a été désigné maître d'ouvrage de cette opération par convention de co-maîtrise d'ouvrage. Les dispositions de cette convention prévoient notamment une délégation des attributions de maître d'ouvrage au SDES qui les exerce seul, selon ses procédures internes et soumet les décisions à ses propres organes. En contrepartie, le SDES s'engage à informer la commune et à régler les acomptes et décomptes relatifs à l'opération. La commune rembourse au SDES sa part contributive.

*Nb : Réunion du Bureau syndical – Séance du 5 juin 2012*



Une vision de l'opération

## 4 OPÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES SOUS M.O. DU SDES

Le Président signe 4 nouvelles conventions de co-maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Conseil général pour le compte des communes.

Le SDES a programmé 5 opérations de dissimulation coordonnée de réseaux secs qui se dérouleront en 2 phases : études en 2012 et travaux en 2013. Il s'agit de travaux de génie-civil nécessaires à l'enfouissement du réseau France télécom, de travaux d'éclairage public (part communale) et de l'enfouissement des lignes de distribution publique d'électricité (part SDES).

Le Conseil Général a prévu une aide financière à la mise en souterrain des réseaux électriques à destination des communes défavorisées, dont font parties 2 communes concernées par ces opérations. Le SDES est fondé à solliciter ces aides pour abonder la part communale au financement global de ces opérations. Ces 4 communes s'ajoutent donc à Saint-Offenge-Dessous - déjà citée - et font l'objet de la même instruction. Il s'agit de :

- Clery « Le Pontet-Alibon » : enveloppe globale estimée à 46 262,50 € H.T (dont 18 224,42 € part SDES)
- Saint-Offenge-Dessus\* « Les Gonnards » : enveloppe globale estimée à 69 710 € H.T (dont 28 775,40 € part SDES)
- Les Echelles « Rues : Stendhal - Commandeurs - Allobroges » : enveloppe globale estimée à 37 936,50 € H.T (dont 22 444,81 € part SDES)
- Doucy-en-Bauges « Chef-Lieu » : enveloppe globale estimée à 176 935 € H.T (dont 75 775,22 € part SDES)

\* Cette commune n'a pas donné suite à la proposition du SDES.

Nb : Ces chiffrages ne peuvent être connus qu'après les premières études - les conventions déjà signées - il est prévu de proposer aux communes un Avenant n°1 avec le nouveau chiffrage et stipulant que, si l'une des communes refuse, elle devra néanmoins assumer les frais de maîtrise d'œuvre déjà engagés.

réf. : réunion du Bureau syndical - séance du 2 octobre 2012

## MACOT-LA-PLAGNE FORMULE UNE NOUVELLE DEMANDE



La commune de **Macot-La-Plagne** souhaite réaliser une opération sur les réseaux secs du secteur « **Hameau de Prariond** ». Les représentants de la commune et du SDES ont participé à une réunion de terrain pour évaluer l'ampleur de l'opération et une enveloppe globale prévisionnelle des travaux a été définie : elle s'élève à 104 281,63 € H.T tous réseaux, dont 49 411,20 € pour la part SDES.

Comme pour les 5 autres communes qui en ont fait la demande, le SDES pourrait être désigné maître d'ouvrage, afin de coordonner les efforts et rendre l'action plus efficace.

En effet, cette opération relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage et peut, comme le prévoit la « loi MOP »<sup>(1)</sup> être assurée par l'un d'entre eux.

<sup>(1)</sup> Loi MOP : Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

# Mémento des décisions prises au long de l'année 2012

## Recueil des actes administratifs

Le compte-rendu des décisions prises lors des réunions des Assemblées Générales, des réunions du Bureau Syndical et de la Commission d'inscription au Programme de Travaux est systématiquement communiqué à toutes les communes adhérentes.



## ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2012

- Présentation et vote du budget primitif 2012 par chapitre par section.
- Acquisition des nouveaux locaux du siège : autorisation donnée au Président de signer le contrat de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) avec la société 3D construction.
- Délégation de compétences faite au Président et au Bureau Syndical en matière de marchés publics.
- Recrutement d'un Ingénieur contractuel chargé du développement du SDES.
- Création d'un poste administratif de catégorie C (Adjoint administratif) ou B (Rédacteur) pour la perception et le reversement aux communes de la TCCFE.
- Création d'un poste de technicien (catégorie B) pour les travaux « réseaux secs ».
- Autorisation pour le Président de contracter avec le C.D.G.F.P.T pour le remplacement d'agents en congés de maladie.
- Autorisation pour le Président de signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

## REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2012

- 1<sup>ère</sup> commission de 2012 : Programmes travaux de 2012 - Pré-programmation 2013.
- Commission environnement : Amélioration esthétique des postes de distribution publique d'énergie électrique.
- Conclusion d'un marché à bons de commande passé en procédure adaptée pour l'équipement de bureaux dans les locaux existants.

## ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL DU 17 AVRIL 2012

- Présentation et vote du compte de gestion 2011.
- Présentation et vote du compte administratif de 2011.
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011.
- Développement des services et adaptation de l'organigramme - Avis favorable du Comité technique paritaire (CTP).
- Recrutement du chargé de mission développement des services.
- Durée hebdomadaire du temps de travail au SDES - avenant au protocole sur les 35h.
- Défraiement des frais de stage et de formation des agents.
- Autorisation pour le président de signer tous actes relatifs à la mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs au contrôle de la légalité.
- Nouvelles procédures liées à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le SDES.
- Délégation de compétences au bureau pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des opérations par le SDES.
- Prorogation de la date autorisant la signature, par le Président, du contrat d'acquisition en VEFA des locaux du SDES.

## REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 5 JUIN 2012

- 2<sup>ème</sup> commission de programmation de l'année 2012.
- Montant de la participation financière restant à la charge des collectivités bénéficiaires pour la constitution de dossiers relatifs à la dissimulation coordonnée de réseaux sur leur territoire.
- Autorisation de signer une convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour l'Opération «Chef-lieu» sur la Commune de SAINT-OFFENGE-DESSOUS.
- Opérations retenues pour être menées à titre expérimental sous maîtrise d'ouvrage SDES.
- Reversement de la redevance R1 pour 2012 (calcul sur la R2).
- Information du bureau sur les décisions prises par le président en vertu de sa délégation pour l'attribution des marchés publics d'un montant inférieur à 100 000 € pour l'aménagement des nouveaux locaux du SDES.
- Proposition d'expertise sur la concession.
- Point sur le traitement comptable des dossiers en instance de paiement des subventions - apurement des retards (remplacement d'un arrêt maladie de longue durée).
- Perception et reversement de la TCCFE effective courant juin, suite aux déclarations obligatoires faites avant le 31 mai 2012 par l'ensemble des fournisseurs d'énergie électrique.
- Le Congrès FNCCR 2013.
- Avancement des dossiers en cours (Immeuble 3D, Agenda, taxe sur les pylônes).

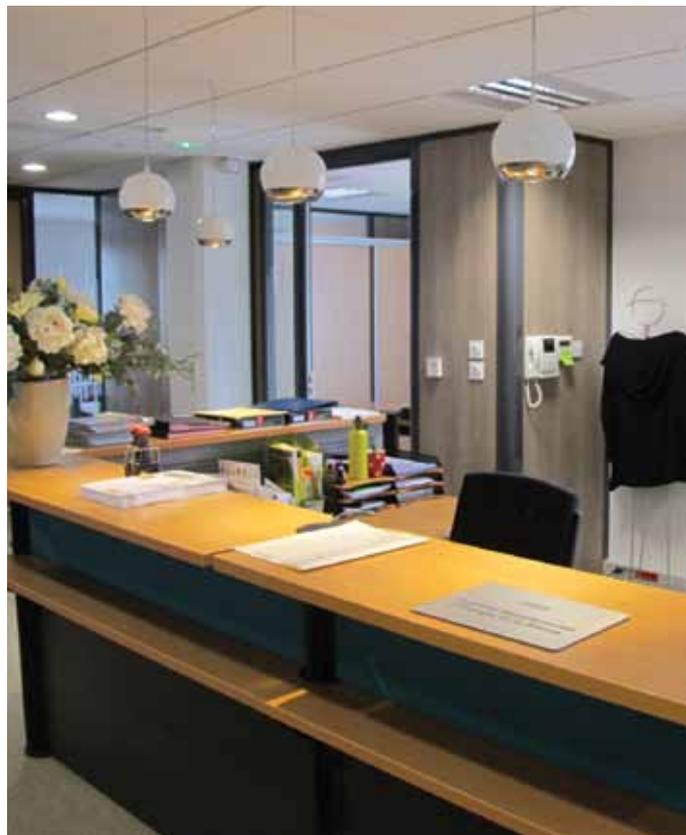


## REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2012

- 3<sup>ème</sup> commission de programmation de l'année 2012 - Examen des recettes potentielles du SDES pour l'année 2012.
- Demande de subvention au Conseil Général de la Savoie pour l'opération « Chef-lieu » sur la Commune de SAINT-OFFENGE-DESSOUS.
- Approbation d'une opération globale et autorisation de signer une convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour l'Opération « Le Pontet-alibon » sur la Commune de CLERY.
- Demande de subvention au Conseil Général de la Savoie pour l'opération «Le Pontet-alibon» sur la Commune de CLERY.
- Approbation d'une opération globale et autorisation de signer une convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour l'Opération « Les Gonnard » sur la Commune de SAINT-OFFENGE-DESSOUS.
- Demande de subvention au Conseil Général de la Savoie pour l'opération « Les Gonnard » sur la Commune de SAINT-OFFENGE-DESSOUS.
- Approbation d'une opération globale et autorisation de signer une convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour l'Opération « Rue Stendhal, Rue des Commandeurs, rue des Allobroges» sur la Commune de LES ECHELLES.
- Approbation d'une opération globale et autorisation de signer une convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour l'Opération « Chef-lieu» sur la Commune de DOUCY-EN-BAUGES.
- Demande de subvention au Conseil Général de la Savoie pour l'Opération «Chef-lieu» sur la Commune de DOUCY-EN-BAUGES.
- Avenant N° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes publiques pour le contrôle des concessions électricité et gaz - avec le SEDI comme coordonnateur du groupement.
- Décisions du Président prises en vertu de la délégation de compétences reçue par délibération du Comité syndical du 7 février 2012.

## REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2012

- 4<sup>ème</sup> commission de programmation de l'année 2012 - Examen des recettes définitives du SDES pour l'année 2012 (R1, R2, Article 8).
- Approbation d'une opération globale et autorisation de signer une convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour l'Opération « Hameau de Prariond » sur la Commune de MACOT-LA-PLAGNE.
- Autorisation donnée au Président pour le recrutement d'agents pour subvenir à l'accroissement ponctuel d'activité de la structure (article 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).
- Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents.
- **Autorisation donnée au Président de signer les marchés « Aménagement d'un plateau de bureau » 3D.**



## ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2012

- Décision modificative n°1 (DM01) : ajustement du montant de la TCCFE au reversement aux communes (crédits supplémentaires à reverser).
- Décision modificative n°1 (DM02) : réaffectation des subventions antérieurement versées en fonctionnement (articles 657....) en investissement (articles 204....) au budget 2012.
- Modification des durées d'amortissement des immobilisations.
- Durée d'amortissement des subventions versées pour le compte d'ERDF.
- Recrutement d'un technicien pour l'assistance au contrôle de la concession et de la TCCFE.
- Attribution de l'indemnité de conseil allouée au Receveur Départemental pour ses prestations budgétaires et comptables.
- Mise en place d'un Jury pour les concours et autres marchés formalisés de Maîtrise d'Œuvre.
- Adoption d'une motion relative aux modifications comptables pratiquées unilatéralement par ERDF concernant le service public de la distribution d'électricité.
- Premier bilan de l'exécution budgétaire 2012 et présentation du Débat d'orientations budgétaires pour 2013.

# Evénements et ACTU !

## Le congrès des maires

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) regroupe et fédère les activités des syndicats départementaux dans les domaines aussi divers que l'énergie, l'eau, les déchets ou encore le Très Haut Débit. A l'occasion du Salon des Maires, qui s'est tenu fin novembre à Paris, la FNCCR a réuni de nombreux élus qui ont pu échanger sur les points essentiels d'un service public de qualité.

## Savoie Energie News

Dès le début de l'année 2012, les élus du SDES se dotent d'un moyen de communication en direction des adhérents, afin de compléter l'information institutionnelle, parfois limitée aux aspects formels.

C'est donc la naissance d'une lettre intitulée SAVOIE ENERGIE NEWS, diffusée par quadrimestre. L'objectif est d'apporter aux communes une information résumée et concrète sur l'activité du SDES et les domaines qui lui sont proches.



## Constitution d'une entente des SDE de Rhône Alpes :



Les Collectivités Territoriales et leurs groupements ont l'autorisation de se regrouper pour gérer des actions ou des institutions d'utilité commune à chacun. Ceci prend la forme d'une Entente, définie par Convention entre les Membres. Après le Pôle Energies Centre lancé lors du Congrès FNCCR d'Annecy de septembre 2009, puis le Pôle Energie Bretagne («Pôle Energies» est une marque déposée du Syndicat d'Indre et Loire qui accepte de céder cette marque gratuitement aux Syndicats d'Energies) la création d'un tel pôle en Rhône Alpes est actée en juillet 2011.

Dans un premier temps, c'est l'organisation d'un Contrôle de Concessions qui est mise en place au niveau régional. L'entente pourrait ensuite traiter d'autres problématiques, comme la qualité de la desserte électrique, les investissements du concessionnaire, voire le développement du Très Haut Débit. Une mise à disposition des agents des divers Syndicats doit être envisagée, les modalités de fonctionnement étant déterminées dans le règlement intérieur.

Le Comité du SDES approuve les décisions proposées :

- la constitution de l'USÉRA,
- le projet de convention et de règlement intérieur, l'autorisation à Monsieur Le Président de les signer ainsi que tout autre document du ressort du Bureau,
- la désignation de Messieurs Robert CLERC, Président et François CANTAMESSA, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour représenter le SDES et pour siéger à la *Conférence*,
- la dépense liée à la cotisation annuelle du Syndicat à prévoir au budget (fixée à 5 000 € pour 2012) et votée chaque année par la *Conférence* prévue dans la convention constitutive.





Tél. : 04 79 26 42 10  
Fax : 04 79 26 42 19  
[www.sdes73.com](http://www.sdes73.com)

Le 3D  
81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolet